

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mille seize le 4 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MARTIN BENSANA, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, DAVID, ELISSALDE, GUSTAVE, OTAL, RUBIO, VALLARD.

**Etait absente et représentée** : Mme MELCHIOR par Mme GENAILLE

Monsieur ANDREU donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 février 2016, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame CHÊNE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Budget Primitif 2016 de la commune
- Vote des taux d'imposition
- Budget Primitif 2016 du service assainissement
- Autorisation d'engagement de dépenses au compte Fêtes et Cérémonies
- Autorisation de signature du contrat de territoire 2016-2020
- Autorisation de signature du bail au profit d'Orange pour l'installation d'une antenne relais
- Branchement électrique d'un arrêt de bus rue Principale
- Renouvellement d'un poste d'Adjoint du Patrimoine
- Motion de soutien à la construction d'un lycée à Gragnague
- Questions diverses

### **1/ BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE**

La lecture des propositions de Monsieur le Maire pour le Budget 2016 de la commune se résume à :

<b>Dépenses et Recettes Section de Fonctionnement</b>	<b>1 620 859,00 €</b>
<b>Dépenses et Recettes d'Investissement</b>	<b><u>1 118 574,25 €</u></b>
<b>Total Général de l'exercice</b>	<b>2 739 433,25 €</b>
<b>a) Dépenses de l'exercice – Fonctionnement</b>	<b>1 620 859,00 €</b>
• Chapitre 011 - Charges à caractère général	441 900,00 €
• Chapitre 012 - Charges de Personnel	897 600,00 €
• Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	256 570,00 €
• Chapitre 66 - Charges Financières	24 789,00 €
<b>b) Recettes de l'exercice- Fonctionnement</b>	<b>1 620 859,00 €</b>
• Chapitre 013 - Atténuations de charges	2 100,00 €
• Chapitre 70 - Produits des services	289 500,00 €
• Chapitre 73 - Impôts et Taxes	934 211,00 €

• Chapitre 74 - Dotations et participations	385 148,00 €
• Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	7 900,00 €
• Chapitre 77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €

**c) Dépenses de l'exercice – Investissement 1 118 574,25 €**

Opérations pour le compte de tiers	86 000,00 €
Dépenses d'Équipement individualisées en Opérations (Ecoles, bâtiments divers, voirie, mairie, bibliothèque, complexe sportif)	950 400,00 €
Remboursement d'emprunts - Dettes	82 174,25 €

**d) Recettes de l'exercice – Investissement 1 118 574,25 €**

Opérations pour le compte de tiers	63 200,00 €
Recettes d'équipement	19 200,00 €
Emprunt	300 000,00 €
FCTVA- taxe d'aménagement	52 600,00 €
Excédent de Fonctionnement	242 571,13 €
Solde d'exécution reporté	441 003,12 €

*Le Conseil Municipal donne son accord et le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité.*

**2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Pour équilibrer le Budget 2016 de la Commune, le Produit Fiscal doit s'élever à la somme de 880 248 €, ce qui nécessite une augmentation des taux de 6%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les taux suivants :

Taxe d'habitation	<b>12,82 %</b>
Taxe Foncier Bâti	<b>14,97 %</b>
Taxe Foncier Non Bâti	<b>132,64 %</b>

**3/ BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**a) Dépenses d'exploitation 218 713,00 €**

Charges à caractère général	130 821,00 €
Charges financières	19 500,00 €
Opération d'ordre	68 392,00 €

**b) Recettes d'exploitation 218 713,00 €**

Ventes produits (PRE, redevance)	110 000,00 €
Subventions d'exploitation	21 600,00 €
Opération d'ordre	20 113,00 €
Résultat d'exploitation reporté	67 000,00 €

**c) Dépenses d'investissement 723 123,39 €**

Opérations d'équipement (station d'épuration, réseaux divers)	664 000,00 €
Remboursement d'emprunts	39 010,39 €
Opération d'ordre	20 113,00 €

<b>d) Recettes d'investissement</b>	<b>723 123,39 €</b>
Subventions	4 300,00 €
FCTVA	2 500,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	230 139,68 €
Opération d'ordre	68 392,00 €
Solde d'exécution reporté	417 791,71 €

*Le Conseil Municipal donne son accord et le budget 2016 du service de l'Assainissement est adopté à l'unanimité.*

#### **4/ AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AU COMPTE FÊTES ET CÉRÉMONIES**

Le conseil autorise l'engagement des dépenses au titre des fêtes et cérémonies suivantes :

- spectacles et manifestations de la commune
- manifestations associatives
- mariages, naissances, décès et événements exceptionnels
- fêtes de fin d'année
- réunions de travail

#### **5/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2020**

Dans le cadre du développement de sa nouvelle politique territoriale, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne souhaite mettre en place avec les EPCI du département des contrats de territoire ayant pour objectif de définir une stratégie commune d'aménagement et de développement durable pour une programmation pluriannuelle établie sur une durée de 5 ans.

Les projets concernés sont les projets d'investissements structurants en maîtrise d'ouvrage intercommunale, les projets de portée intercommunale en maîtrise d'ouvrage communale, les projets communaux de portée locale, selon leur intégration dans les priorités et enjeux du contrat.

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de territoire.*

#### **6/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL AU PROFIT D'ORANGE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS**

Monsieur le Maire rappelle la demande de la société ORANGE d'implantation d'équipements techniques, dont une antenne relais, sur la parcelle communale située au lieu-dit Barthié Sud derrière le shelter.

Monsieur DAVID précise que les conseillers ont eu accès aux documents du projet et notamment aux études concernant les mesures radioélectriques effectuées.

Le projet de bail prévoit les clauses suivantes :

- une durée de 12 ans
- un loyer annuel de 3 000 € nets (augmenté chaque année de 1%)
- la somme de 12 000 € à titre de droit d'entrée (à titre exceptionnel et non reconductible)

Le Conseil Municipal par 10 voix pour, 4 voix contre (Mme MARTIN, Mrs ARTIGUE, ELISSALDE, RUBIO), et 4 abstentions (M. ANDREU, Mmes CLAEYS, GENAILLE, MELCHIOR) autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec la société ORANGE.

## **7/ BRANCHEMENT ELECTRIQUE D'UN ARRET DE BUS RUE PRINCIPALE**

Suite aux travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus situé rue Principale (vers l'église), le SDEHG a réalisé l'avant-projet de raccordement électrique de l'abribus et le raccordement électrique du panneau du cinéma.

La part communale est estimée à 361 €, le coût total étant de 1 387 €.

*Le Conseil Municipal donne son accord.*

## **8/ RENOUELEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE**

En mai, le poste d'adjoint du patrimoine à la médiathèque arrivera à son terme. Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une durée de 6 mois à raison de 20 heures hebdomadaires.

*Le Conseil Municipal donne son accord.*

## **9/ MOTION DE SOUTIEN A L'INSTALLATION D'UN LYCÉE A GRAGNAGUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la volonté du Conseil Régional d'implanter un nouveau lycée dans le nord-est du département à l'horizon 2020. Un appel à candidature a été effectué auprès des communes du canton de Pechbonnieu.

Une commission composée de communes volontaires et représentées par leur maire ou un élu a été formée. Après études des différentes candidatures, la commission propose la candidature unique de la commune de Gragnague.

*Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise de cette motion.*

## **9/ QUESTIONS DIVERSES**

### **a/ Modification du PLU**

Le projet de modification a été envoyé pour avis aux Personnes Publiques Associées (Préfecture, Conseil Départemental et Régional, SMEAT, etc...). Celles-ci ont un délai d'un mois pour nous adresser leurs observations.

### **b/ Stationnement au centre du village**

Les commerçants et quelques administrés ont fait remonter un certain nombre de questionnements sur ce stationnement qui demeure problématique malgré l'instauration de la zone bleue.

Une réunion avec les riverains, les commerçants et la police intercommunale pourrait être envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.